

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2803

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2803**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Lugdunum - Musée et théâtres romains est un équipement culturel géré en régie par la Métropole.

Celui-ci a présenté au public l'exposition temporaire intitulée AQUA, L'invention des romains du 8 novembre 2017 au 13 mai 2018.

Cette exposition permettait de découvrir le cycle de l'eau et ses multiples usages à Lugdunum, il y a 2 000 ans.

Aqueducs, thermes, fontaines et bassins témoignent de l'omniprésence de l'eau dans le monde romain et Lugdunum est, avec Rome, l'un des lieux où les monuments des eaux ont laissé les traces les plus spectaculaires. Outre l'exposition d'objets archéologiques, diverses maquettes et reconstitutions ont été présentées. À cette occasion, la Métropole a conçu divers dispositifs de médiation culturelle dont une manipe pédagogique reprenant le principe des vases communicants et une maquette interactive d'une pompe hydraulique en métal et PVC élaboré en collaboration avec l'École centrale de Lyon.

II - Partenariat culturel avec l'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles

L'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles a été créée en 2003 avec deux objectifs :

- développer le concept de patrimoine industriel, architectural et historique que constituent la pompe de Cornouailles et les bassins filtrants situés sur la commune de Caluire-et-Cuire,
- promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur de ce site ainsi que les techniques d'alimentation en eau et en assainissement utilisées à Lyon et dans sa région, de l'antiquité à nos jours.

Dans cette perspective, l'association organise des visites guidées du site de l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair, à Caluire-et-Cuire, ainsi que des conférences, et elle retrace l'histoire de l'eau à Lyon grâce à la salle d'exposition Patrice Bonarelli.

Dans le cadre des partenariats scientifiques et culturels que le Musée entretient et développe avec les institutions culturelles présentes sur le territoire, il est proposé de mettre en dépôt, dans ce lieu patrimonial de l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair, des dispositifs créés dans le cadre de cette exposition temporaire mais non exposés à ce jour dans le parcours permanent du Musée. Ainsi, les visiteurs du site de Saint-Clair découvriront les techniques liées au cycle de l'eau dans le monde romain et, plus particulièrement, à Lugdunum.

Ce dépôt s'effectuera à titre gratuit, pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible dans la limite de 25 ans. Une convention permet d'en établir les conditions techniques et les engagements réciproques de la Métropole et de l'association.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention de partenariat relative au dépôt de ces dispositifs à passer avec l'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles, qui permettra d'offrir au public une approche variée et ludique sur la thématique de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dépôt de dispositifs et maquettes du Musée Lugdunum,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole et l'association L'eau à Lyon et la pompe de Cornouailles, relative au dépôt de dispositifs et maquettes, propriétés du Musée Lugdunum.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-310969-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
